Betzder
Syrdallgemeng

Fixation des taux de l'impôt foncier

pour l'année 2027

Les taux multiplicateurs à appliquer en matière d'impôt foncier pour l'année 2027 ont été fixés comme suit :

A	450 %
B1	800 %
B2	500 %
B3	250 %
B4	300 %
B5	600 %
B6	1.800 %

Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212 | secretariat@betzdorf.lu

betzdorf.lu

Vote au conseil communal le 18/09/2026